

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le vingt sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0 ...

2012/012

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mr Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL, Mr Arnaud MIGNARD.

Procurations :

Absents :

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR AMELIORER L'ACCES AU CHEMIN LES TROIS MATERETS

Délibération complémentaire à la délibération du 30/04/2010

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 30 avril 2010 qui prévoyait l'acquisition d'une parcelle de terrain de 20 m² à 50 € le m² à Mr et Mme FARGEOT en vue d'améliorer l'accès au Chemin des Trois Materets depuis la route départementale RD 112.

La réalisation des travaux a nécessité, en accord avec les propriétaires, l'acquisition d'une parcelle de terrain de superficie plus importante (28 m² au lieu de 20 m²),

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification :

Après délibération, le conseil municipal approuve :

- l'achat d'une parcelle de terrain constructible supplémentaire de 8 m² à Mr et Mme Marc FARGEOT section ZK parcelle n° 150 au prix de 50 €/m², frais de notaire à la charge de la commune,
- Soit une dépense supplémentaire de 400 € ce qui porte à la dépense totale à 1 400 € au lieu de 1 000 € + les frais de notaire.
- De donner pouvoir au Maire pour conclure la vente chez Maître Barbier, notaire à Nervieux et signer tous les documents y afférant.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à NERVIEUX, le 27 mars 2012

Le Maire,

Jacques GUILLERMET



LE MAIRE

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

11 AVR. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/013

L'an deux douze, le vingt sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET et Mr Arnaud MIGNARD, Mr Jean François BAZZARA.

Absents :

Procuration :

OBJET : VOTE DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE FONCIERE ET DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition de 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les taux 2011 et de voter les taux suivants :

taux imposition 2012

| | |
|-----------------------------|---------|
| - taxe d'habitation : | 15.14 % |
| - taxe foncière : | 9.50 % |
| - taxe foncière non bâtie : | 31.29 % |
| - CFE | 27.35 % |

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 27 mars 2012

Le Maire

Jacques GUILLERMET



MAIRIE de NERVIEUX

LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

| Bases d'imposition effectives 2011 | Taux d'imposition communaux de 2011 | Taux d'imposition plafonnés 2012 | Bases d'imposition prévisionnelles 2012 | Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) | Part de CVAE imposée au profit de la commune |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|---|--|--|
| Taxe d'habitation..... | 1 142 718 | 15,14 | >>> | 1 184 000 | 179 258 |
| Taxe foncière (bâti)..... | 812 500 | 9,50 | >>> | 849 000 | 80 655 |
| Taxe foncière (non bâti)..... | 96 346 | 31,29 | >>> | 98 000 | 30 664 |
| CFE..... | 582 144 | 27,35 | >>> | 561 500 | 153 570 |
| Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants | | | | Total : | 444 147 |

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2012

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 426 217

Total allocations compensatrices : 23 925

Produit taxe additionnelle FNB : 1 921

Produit des IFFER : 0

Produit de la CVAE : 24 651

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 444 147

Versement GIR : 68 427

Prélèvement pour le FSRIF : 444 147

TASCOM : 10

DORTP : 11

2. CALCUL DES TAUX 2012 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée

| Taux de référence de 2011 (col.2 ou 3) | COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE | Taux de référence 2012 (col.6 x col.8) | 3. TAUX VOTES | Bases d'imposition prévisionnelles 2012 | Produit correspondant (col.10 x col.11) |
|--|--|--|---------------|---|---|
| Taxe d'habitation..... | 15,14 | 15,14 | 15,14 | 1 184 000 | 179 258 |
| Taxe foncière (bâti)..... | 9,50 | 9,50 | 9,50 | 849 000 | 80 655 |
| Taxe foncière (non bâti)..... | 31,29 | 31,29 | 31,29 | 98 000 | 30 664 |
| CFE..... | 27,35 | 27,35 | 27,35 | 561 500 | 153 570 |

Produit à taux constants : 444 147

Produit fiscal attendu : 444 147

A. ST ETIENNE
 Le 05 MARS 2012

Le préfet,
 le 11 AVR. 2012

A. Nervilleux
 Le maire,
 le 27 Mars 2012

Jean-Michel PORCHER



MAIRIE DE NERVIEUX
 LE MAIRE
 JACQUES GUILLEMET

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/014

L'an deux douze, le vingt sept mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET et Mr Arnaud MIGNARD, Mr Jean François BAZZARA.

Absents :

Procuration :

OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA REGION BOENNAISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du syndicat Intercommunal des transports scolaires de la Région Boennaise qui souhaite que chaque commune adhérente délibère sur la dissolution du syndicat.

La Conseil municipal, après délibération approuve :

- La dissolution du syndicat des Transports Scolaires de la Région Boennaise,
- La clôture du budget du syndicat des Transports Scolaires de la Région Boennaise,
- Le versement par le Syndicat de la somme de 1146 € à la Commune de Boen, et 1584.06 € à l'ADTEEP.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Fait à Nervieux, le 27 mars 2012

Le Maire

Jacques GUILLERMET MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,
Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510
Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

BOU LE

11 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/015

L'an deux mil douze, le vingt sept mars

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/12

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, Solange DUTOUR, Mr Arnaud MIGNARD et Patrice GEIGER.

OBJET : REFUS DE LA MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 prévoit, pour une durée de 3 ans, une majoration de 30 % des règles de constructibilité pour l'agrandissement et la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Les collectivités locales ont la possibilité de décider de refuser d'appliquer la majoration.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ♣ décide de refuser l'application de la loi prévoyant la majoration de 30 % des droits à construire sur le territoire de la Commune, considérant que le coefficient d'emprise au sol de 30 % est largement suffisant pour permettre les constructions.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 27 mars 2012

le Maire

Jacques GUILLERMET



Jacques GUILLERMET

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE

11/03/2011

L'an deux mille douze le vingt sept mars

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2011

Présents : 11... Votants : 11... Pour : 11... Contre : 0... Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD, Mr Jean François BAZZARA et Mr Gérard BRUEL.

Absents :

Procuration :

2012/016

OBJET : REDEVANCE ASSAINISSEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT M49

REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Comme chaque année et compte tenu des obligations légales, le Conseil municipal décide de :

- fixer le montant de la redevance assainissement au même niveau que l'année 2011 :
- base forfaitaire : 44 euros
- 0.73 € le m3 d'eau consommé
- fixer le forfait des bénéficiaires d'un puits selon les modalités suivantes :
- base forfaitaire **plus** la moyenne des consommations de tous les foyers raccordés, selon la composition du foyer en nombre de personnes :

| Nbre de personnes /foyer | Consommation moyenne |
|--------------------------|----------------------|
| 1 | 42 m3 |
| 2 | 74. m3 |
| 3 | 94. m3 |
| 4 et plus | 107 m3 |

- Pour les foyers dotés d'un puits et d'un raccordement : le montant facturé à minima sera égal à la consommation moyenne d'un titulaire non raccordé à un puits en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

| Nbre de personnes /foyer | Consommation moyenne |
|--------------------------|----------------------|
| 1 | 42 m3 |
| 2 | 74. m3 |
| 3 | 94. m3 |
| 4 et plus | 107m3 |

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

- Toute maison individuelle desservie en eau potable à partir de la desserte d'une exploitation agricole, sans compteur séparé sera facturée selon les modalités d'un détenteur de puits (à savoir selon un forfait comprenant la base forfaitaire plus la moyenne des consommations d'un foyer composé du même nombre de personnes) :

| Nbre de personnes /foyer | Consommation moyenne |
|--------------------------|----------------------|
| 1 | 42 m3 |
| 2 | 74. m3 |
| 3 | 94. m3 |
| 4 et plus | 107 m3 |

REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX :

Monsieur le Maire rappelle que la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, est issue de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques), promulguée en décembre 2006 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008 à l'ensemble des habitants du bassin.

Ces sommes seront facturées en même temps que la redevance assainissement (référence ci-dessus) et reversées à l'Agence de l'eau.

- L'Agence de l'eau Loire Bretagne, domiciliée à Nantes, a fixé pour l'année 2012 la RMR (redevance de la modernisation des réseaux) à **0.20 € par m3** d'eau consommée (redevance due par l'ensemble des foyers redevables de la redevance assainissement collectif). le Conseil municipal en prend acte et décide de l'appliquer.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 27/03/2012

Le Maire

Jacques GUILLERMET

MAIRIE de NERVIEUX



LE MAIRE,

Jacques GUILLERMET

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le vingt sept mars

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/12

Présents : 11... Votants : 11... Pour : 11 ... Contre : 0... Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD, Mr Jean François BAZZARA et Mr Gérard BRUEL.

Absents :

Procuration :

2012/017

OBJET : CHANGEMENT DU CAMION DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de la commission voirie qui souhaite procéder au changement du camion NISSAN pour un modèle plus important en taille,

Compte tenu d'une opportunité d'achat auprès de l'entreprise de maçonnerie Presle qui souhaite céder un camion RENAULT MASCOTT, le conseil municipal décide :

- d'acheter le camion RENAULT à l'entreprise Presle pour un montant de 11500 €.TTC
- de céder à la Commune de JAS le camion NISSAN pour un montant de 2700 €.
- d'inscrire ces opérations au budget communal 2012.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 27 mars 2012

Le Maire

Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012 / 018

L'an deux mil douze, le vingt sept mars

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/12

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Jean-François BAZZARA, Mr Serge TAMAIN, Mr Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, Solange DUTOUR, Mr Arnaud MIGNARD et Patrice GEIGER.

OBJET : INSTAURATION D'UNE AUTORISATION DE PASSAGE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par Monsieur et Madame LIEVRE qui souhaitent bénéficier d'un droit de passage permettant la desserte de leur propriété directement depuis le chemin de la chapelle, facilitant ainsi la circulation des véhicules.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

◇ D'enregistrer par acte notarié une servitude de passage à travers la parcelle c49, propriété de la Commune au profit de la parcelle C51 (propriété de Mr LIEVRE)

◇ D'autoriser Mr Le Maire à signer tout acte de procédure.

◇ Les frais notariés et divers, pour régulariser cette situation, seront à la charge de Mr et Mme LIEVRE.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 27 mars 2012

le Maire

Jacques GUILLERMET

LE MAIRE,
Jacques GUILLERMET

REÇU LE

12 AVR. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510
Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Voies Contre Pour

asst NERVIEUX
DELIBERATION
A SUIVRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

Voies Contre Pour

Le 27/03/12 réuni sous la présidence (1) de MR Jean Luc DURRIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par MR Jacques GULLERMET, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | 7 514,19 € | |
| Part affectée à investiss | | 82 409,85 € |
| Opérations de l'exercice | 57 272,55 € | 82 409,85 € |
| Totaux | 64 786,74 € | 82 409,85 € |
| Résultat de clôture | | 17 623,11 € |

| LIBELLE | INVESTISSEMENT | |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Besoin de financement | 941,50 € | |
| Excédent de financement | | 239 950,00 € |
| Restes à réaliser DEPENSES | 251 505,00 € | |
| Restes à réaliser RECETTES | | 251 505,00 € |
| Besoin total de financement | 941,50 € | |
| Excédent total de financement | | 10 613,50 € |

| ENSEMBLE | | |
|--------------------|----------------------|--------------|
| DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | |
| | | 69 918,10 € |
| | | 286 234,88 € |
| | | 336 152,98 € |
| 0,00 € | | 0,00 € |

REÇU LE
11 AVR. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

| | |
|--|-------------|
| au compte 1068 (recette d'investissement) | 17 623,11 € |
| au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) | |

Ort signé au registre des délibérations MM.....

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif)
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),
 Jacques GULLERMET

MAIRIE de NERVIEUX

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable

2012/019

| | |
|---|-----------------|
| Lors du vote du compte administratif | |
| Nombre de membres en exercice | 11 |
| Nombre de membres présents | 10 |
| Nombre de suffrages exprimés | 9 |
| Votes | Contre 0 Pour 9 |

commune NERVIEUX
DELIBERATION
Budget Communal
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

| | |
|--|------------------|
| Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats | |
| Nombre de membres en exercice | 11 |
| Nombre de membres présents | 10 |
| Nombre de suffrages exprimés | 10 |
| Votes | Contre 0 Pour 10 |

Le 27 mars 2012 réuni sous la présidence (1) de Mr Jean Luc DURRIS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Mr Jacques GUILLEMET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | | 309 744.94 € |
| Part affectée à investiss | | 179 312.72 € |
| Opérations de l'exercice | 626 431.09 € | 836 160.77 € |
| Totaux | 626 431.09 € | 966 592.99 € |
| Résultat de clôture | | 340 161.90 € |

| INVESTISSEMENT | INVESTISSEMENT | |
|----------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| | 151 275.72 € | |
| | 225 041.84 € | 389 891.43 € |
| | 376 317.56 € | 389 891.43 € |
| | | 13 573.87 € |

| ENSEMBLE | |
|--------------------|----------------------|
| DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| | 0.00 € |
| | 0.00 € |

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Besoin de financement | |
| Excédent de financement | 13 573.87 € |
| Restes à réaliser DEPENSES | 87 589.00 € |
| Restes à réaliser RECETTES | 7 000.00 € |
| Besoin total de financement | |
| Excédent total de financement | 67 015.13 € |

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

REÇU LE
 11 AVR. 2012

2012/020

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

| | |
|--------------|--|
| 67 015.13 € | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 273 146.77 € | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable

Ont signé au registre des délibérations Mrs Jean Luc DURRIS, Serge TAMAIN, Hervé CASTAINGS, Jérôme BRUEL, Patrice GEIGER, Jean-François BAZZARA
Gérard BRUEL, Mmes Solange DUTOUR, Virginie BONNET.

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif)

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),


MAIRIE de NERVÈVE
LE MAIRE,
Jacques GUILLEMET



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2012/021

L'an deux mille douze, le vingt sept mars,

Le Conseil municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11... Votants : 10... Pour : 10 ...Contre : 0... Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mr Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Mr Arnaud MIGNARD, Mr Gérard BRUEL

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET DE LA ZONE ARTISANALE

Le Conseil municipal,

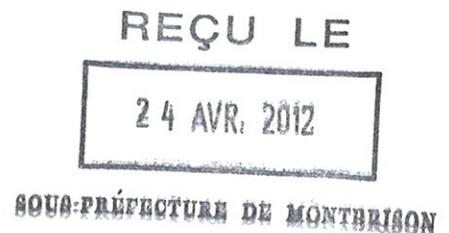
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,
- Déclare que le compte administratif, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que :

Les résultats de l'exercice 2011 sont les suivants :

| | |
|--------------------|-------------|
| ♣ Investissement : | -5 302.65 € |
| ♣ Fonctionnement : | 0.00 € |

Les résultats de clôture 2011 sont les suivants :

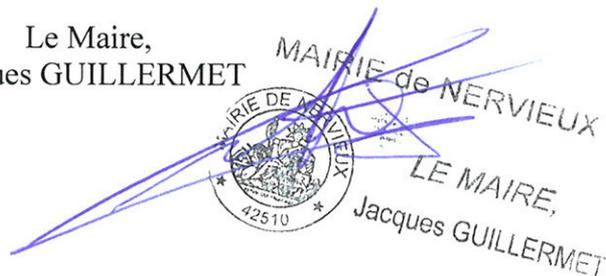
| | |
|--------------------|--------------|
| ♣ Investissement : | -47 167.72 € |
| ♣ Fonctionnement : | 0.00 € |



ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 27/03/12

Le Maire,
Jacques GUILLERMET



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE

11 AVR. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON
2012/022

L'an deux mil douze le vingt sept mars

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2012

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11... Votants : 11... Pour : 11... Contre : 0... Abstentions : 0...

ETAIENT PRESENTS : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mr Jean-François BAZZARA, Mme Virginie BONNET, Mr Gérard BRUEL, Mr Arnaud MIGNARD.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONE ARTISANALE DRESSE PAR MONSIEUR LAVOISIER, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. REÇU LE

Fait à NERVIEUX, le 27 mars 2012

Le Maire,
Jacques GUILLERMET



SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON
Jacques GUILLERMET

REÇU LE
11 AVR. 2012

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr – Site internet www.nervieux.fr